



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 59612

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conditions tarifaires d'accès au numéro national d'information sur la grippe A-H1N1. Dans le cadre du plan gouvernemental d'information, de prévention et de lutte contre la grippe A-H1N1, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a lancé une grande campagne nationale d'information, déclinée sous différents supports et relayée par de nombreux médias (radios, presse écrite, Internet). Cette campagne permet également à nos concitoyens désirant obtenir des précisions complémentaires de composer un numéro d'information national, le 0825 302 302. Toutefois, l'appel à ce numéro unique est actuellement facturé 0,15 euro par minute depuis un poste fixe. La plupart des études médicales et projections confirment que la France devrait être confrontée à une pandémie à partir de l'automne. Une diffusion la plus large et la plus accessible possible des bonnes pratiques sanitaires et médicales permettront à la fois de limiter la pandémie et de former nos concitoyens pour prévenir et lutter efficacement contre ce virus. Il souhaiterait savoir, au regard du nombre important de nos concitoyens qui pourraient, en masse, souhaiter être informés sur la grippe A-H1N1, s'il peut être envisagé d'instaurer un tarif gratuit de type « numéro vert » pour accéder à la plateforme nationale d'information téléphonique, tant pour permettre l'accès de tous à ce numéro que pour soulager les professionnels de santé (médecins, SAMU-centre 15...) de nombreux appels qui pourraient perturber leur activité.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59612

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9185

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)